

2024



Service déchets
de la Picardie Verte.



Collecte 2024



Ordures ménagères
5 865 t



Emballages recyclables
855 t



Papier/carton
893 t



Verre
1 303 t

COMPARATIF 2023

↘ - 1,53 %

↗ + 1,27 %

↗ + 0,15%

↗ + 6,18%

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION MOYENNE PAR HABITANT :

2018

2024

Ordures ménagères	235 kg	179 kg
Emballages, papier/carton	43 kg	53 kg
Emballages en verre	36 kg	40 kg
TOTAL	314 kg	272 kg

2024 en quelques chiffres

74 298 visites en déchetterie

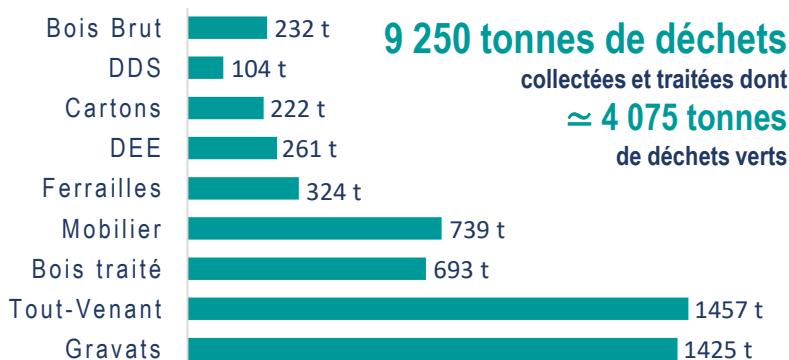
8 240 bacs vérifiés par les ambassadeurs du tri

2 100 enfants sensibilisés au tri et au compostage

611 composteurs distribués sur le territoire

15 sites de compostage partagé

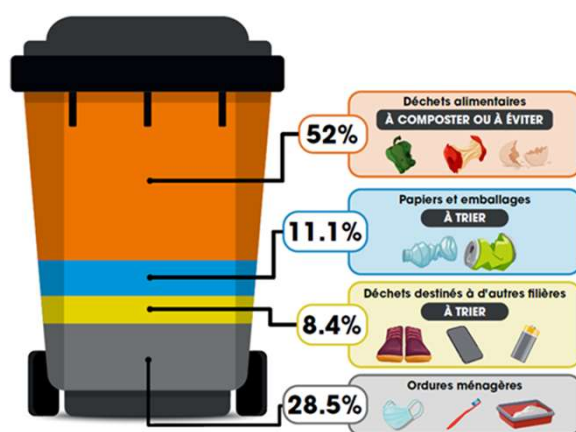
Déchetteries communautaires



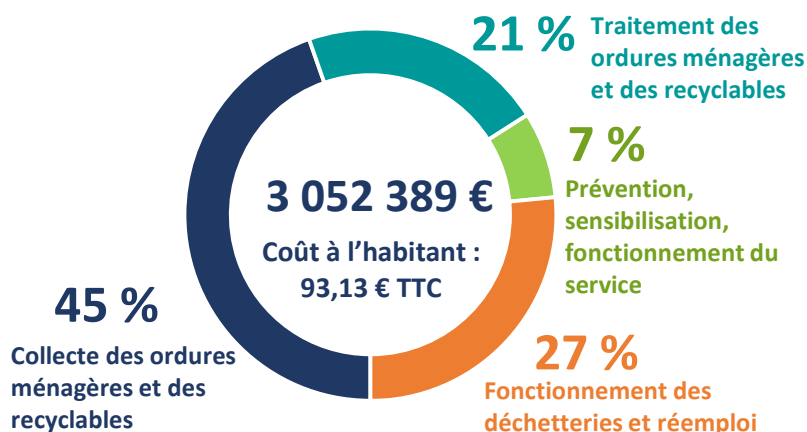
DDS : Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

ANALYSE DE LA COMPOSITION MOYENNE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



Coût de service 2024



INCIDENCE DE LA TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique sur les tonnages de déchets soumis à l'enfouissement. Sa hausse progressive impacte le budget déchets chaque année.



Consultez le rapport annuel 2024 sur picardieverte.com

Sommaire

PREAMBULE

CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire	3
1.1 Synthèse de l'année 2024.....	3
1.2 Evolution des tonnages de déchets en Picardie verte.....	3
2. Les ordures ménagères résiduelles	4
2.1 Généralités.....	4
2.2 Tonnages et évolution	4
2.3 Composition moyenne.....	5
3. Les déchets recyclables	5
3.1 Généralités.....	5
3.2 Réseau des points d'apport volontaire.....	6
3.3 Tonnages et évolution	6
4. Les déchets verts collectés en porte-à-porte	7
4.1 Généralités.....	7
4.2 Tonnages et évolution	7
5. Les déchetteries communautaires	8
5.1 Généralités.....	8
5.2 Fréquentation	8
5.3 Tonnages connus et évolution.....	8
6. Les plateformes communales	10
7. La collecte du textile	11
8. Campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte	11
8.1 Présentation de la mission.....	11
8.2 Bilan de campagne de vérification des bacs.....	12
9. La sensibilisation du jeune public	12
9.1 Les animations scolaires	12
9.2 Les ambassadeurs du tri juniors	12
10. Actions de gestion de proximité des biodéchets	13
10.1 Vente de composteurs individuels.....	13
10.2 Déploiement des sites de compostage partagé.....	14
10.3 Expérimentation du compostage autonome en établissement	14
10.4 Aide à l'achat de poulaillers écologiques.....	15
10.5 Formation au compostage et sensibilisation	15
10.6 Le réseau des « Guides Composteurs »	16

11. Autres actions de sensibilisation.....	16
11.1 L'animation de stands grand public.....	16
11.2 Une sensibilisation atypique à la piscine	17
11.3 Les spectacles du Chapiteau Vert	17
12. Les documents de communication réalisés en 2024	17
13. Evolution des besoins en financement	18
14. Répartition des dépenses et des recettes 2024.....	19
15. Le service déchets	19
15.1 Section fonctionnement	19
15.2 Section investissement	20
16. Les déchetteries communautaires	21
16.1 Section fonctionnement	21
16.2 Section investissement	22
17. Les plateformes communales	22
18. La recyclerie de la Picardie Verte	23
19. Répartition et évolution du coût par habitant	23

Préambule

La Communauté de Communes de la Picardie Verte exerce la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. La gestion du traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables est déléguée au syndicat mixte « TRINOVAL ».

Conformément aux prescriptions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le présent rapport a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service de gestion des déchets.



Le contexte général de hausse du coût de la gestion des déchets (évolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée sur l'enfouissement des déchets, augmentation du prix de l'énergie et du transport), conduit à poursuivre et amplifier les efforts de réduction des déchets pour parvenir à maîtriser le budget du service public de gestion et de prévention des déchets, tout en maintenant sa qualité.

Afin d'atteindre cet objectif, la Communauté de Communes de la Picardie Verte a, en 2024, maintenu une vigilance constante vis-à-vis de la qualité du tri en multipliant les sorties sur le terrain de ses ambassadeurs du tri. Avec l'entrée en vigueur du tri à la source des biodéchets (le 1^{er} janvier 2024), elle a poursuivi le déploiement du compostage partagé, mais a aussi innové en créant son réseau de guides composteurs, en expérimentant le compostage des déchets de cantine (compostage autonome en établissement), et en formant des relais de proximité (référents de sites) de compostage partagé. Avec la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) en octobre 2024, la CCPV formalise son engagement à poursuivre des actions de prévention en élaborant puis menant un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et un programme d'actions pour une Economie Circulaire.

CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire

1.1 Synthèse de l'année 2024

	Tonnages 2024	Moyenne par habitant et par an	Répartition	Evolution 2023/2024
Ordures ménagères résiduelles	5 865 t	179 kg/hab./an	65,8 %	- 1,53 % ↘
Emballages recyclables	855 t	27 kg/hab./an	9,6 %	+ 1,27 % ↗
Papier/carton	893 t	26 kg/hab./an	10,0 %	+ 0,15 % ↗
Verre	1 303 t	40 kg/hab./an	14,6 %	+ 6,18 % ↗
TOTAL	8 915 t	272 kg/hab./an	100 %	-0,04 % ↘

Figure 1

Population Picardie Verte 2024 : 32 777 habitants (données INSEE disponibles au 01/01/2025)

2024 marque la stagnation de la quantité globale des ordures ménagères et assimilées collectées, avec une répartition légèrement plus favorable au tri. En effet, les quantités d'ordures ménagères résiduelles continuent à diminuer légèrement (-1,53% en 2024 contre -2,67% en 2023) quand les tonnages de papiers et d'emballages recyclables sont en hausse de 6,39% par rapport à l'année précédente. L'évolution la plus notable est celle des emballages en verre : + 6.18%. Cette évolution tend à montrer que le geste de tri se maintient dans la population.

1.2 Evolution des tonnages de déchets en Picardie verte

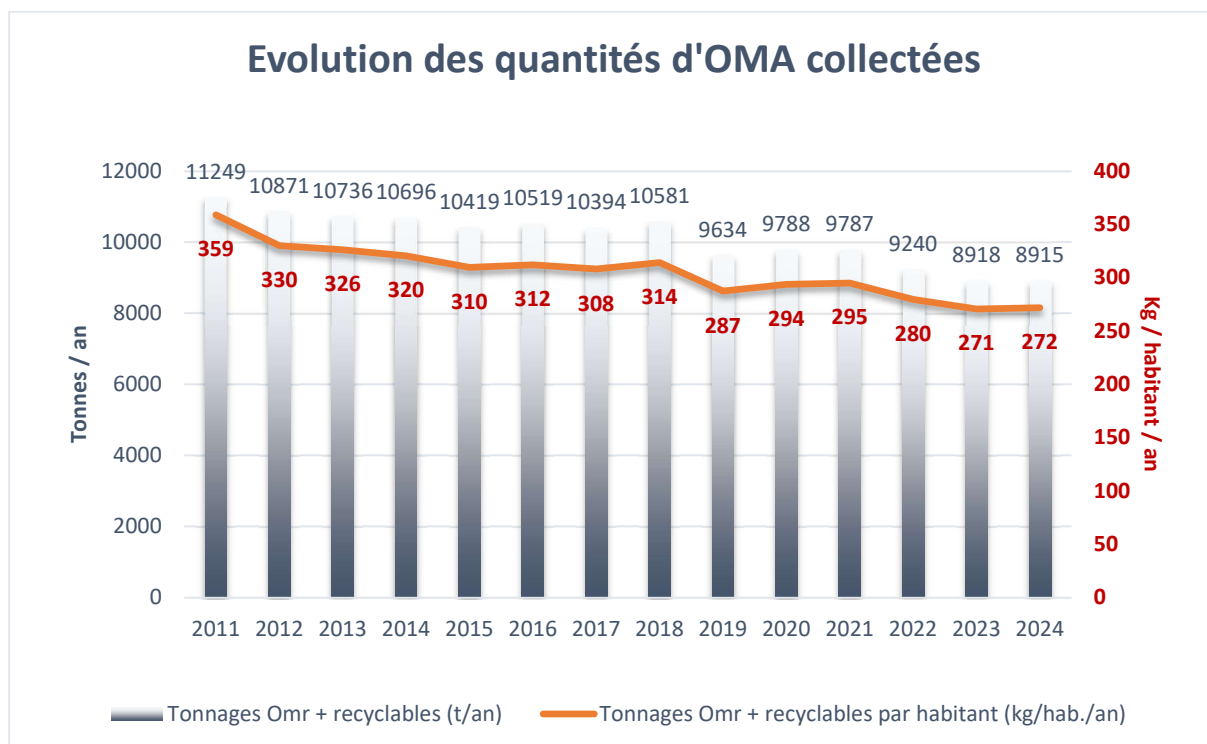


Figure 2

En 2024, un habitant de la Picardie verte a produit en moyenne 272 kilos d'ordures ménagères résiduelles et de déchets recyclables (emballages multi-matériaux et verre), soit - 48 kilos en 10 ans.

2. Les ordures ménagères résiduelles

2.1 Généralités

La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte est assurée par la société SEPUR une fois par semaine. Elle intègre également le ramassage des déchets provenant des établissements professionnels et publics. Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de TRINOVAL à Thieulloy l'Abbaye (80). L'enfouissement des déchets est soumis à la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, dont le montant était fixé à **58 €/t** en 2024.

2.2 Tonnages et évolution

Comme en 2023, la baisse du tonnage d'ordures ménagères semble être le résultat conjugué d'une baisse de la consommation des ménages ([donnée INSEE](#)) et d'un geste de tri des papiers et des emballages recyclables répandu sur le territoire et qualitatif.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, du tri à la source des biodéchets, et l'obligation faite à l'ensemble de leurs producteurs de séparer les déchets alimentaires des ordures ménagères résiduelles, il est possible que ce geste de tri se soit légèrement étendu aux biodéchets ; ce qui a soutenu une baisse des Omr (continue depuis 2019, mais tendant à s'essouffler). La communication développée à cette occasion a pu y contribuer. Néanmoins, cet impact est difficilement mesurable en 2024 car relativement en marge.

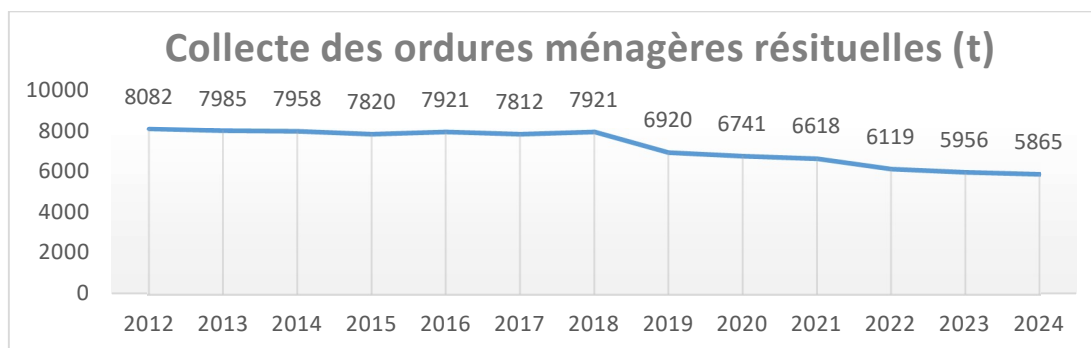


Figure 3

En 2024, la production annuelle d'ordures ménagères résiduelles est estimée à **179 kg par habitant**, soit une **baisse de 56 kilos par rapport à 2018**, et de 59 kg sur les dix dernières années.

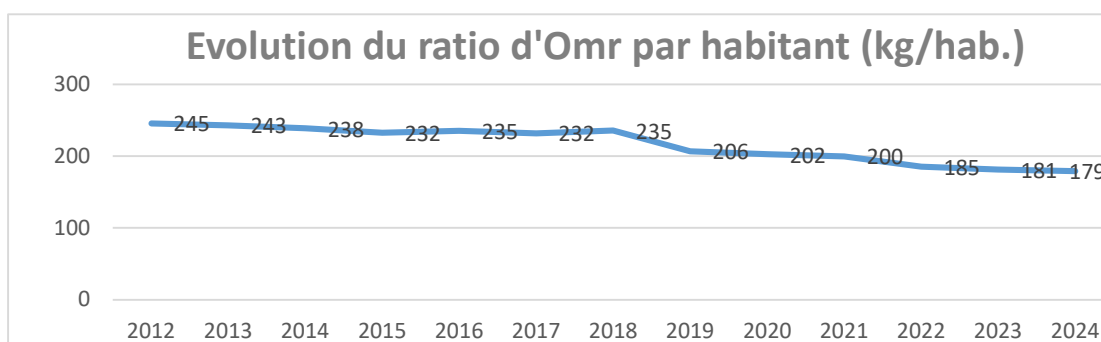


Figure 4

2.3 Composition moyenne

Une campagne de caractérisations sur ordures ménagères résiduelles a été menée en 2024. Son objectif est de connaître la composition moyenne des poubelles ménagères des foyers de la Picardie Verte ; ce qui permet de suivre son évolution et de définir les actions à engager pour réduire davantage les quantités d'Omr collectées.



Campagne de caractérisations sur Omr : prélèvements et séparation selon les différents flux de déchets

L'échantillon ayant servi à cette campagne a été prélevé avant collecte (ce qui évite la compaction des déchets analysés et permet de mieux les identifier), en excluant les professionnels. Les prélèvements ont eu lieu en février et septembre 2024, sur neuf communes, dans l'habitat individuel et collectif de façon à être représentatif des foyers de la Picardie Verte.

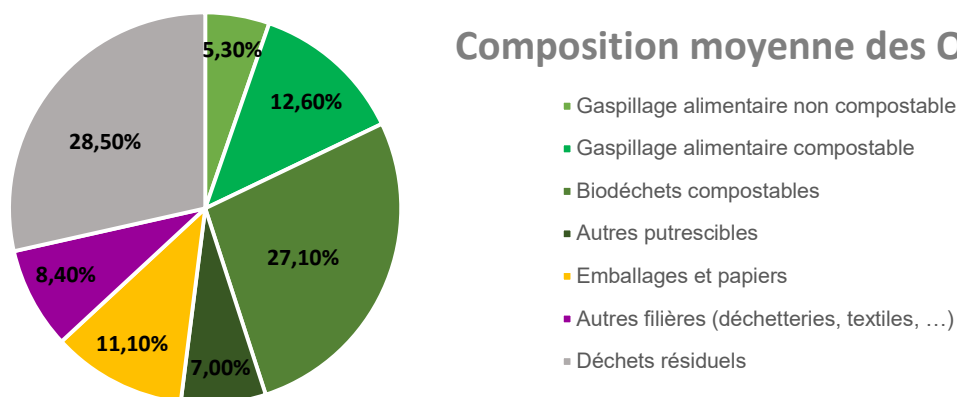


Figure 5

L'analyse a conclu à des ordures ménagères résiduelles majoritairement composées de biodéchets (52%) dont les $\frac{3}{4}$ peuvent être traités par un compostage de proximité. La part des emballages et des papiers, relativement faible (11,1%) confirme un geste de tri bien ancré dans les habitudes des habitants de la Picardie Verte.

3. Les déchets recyclables

3.1 Généralités

Depuis 2019, la collecte des déchets recyclables se décompose de la manière suivante : une collecte en porte-à-porte des bacs de tri, dédiée aux emballages en plastique, en métal et aux briques

alimentaires, et une collecte en apport volontaire pour les papiers et cartons d'emballage ainsi que pour les emballages en verre. La collecte des bacs de tri et des bornes à papier/carton est assurée par la société SEPUR. La société MINERIS assure la collecte des bornes à verre.

3.2 Réseau des points d'apport volontaire



Exemple de point d'apport volontaire composé de colonnes aériennes (Feuquières) ou semi enterrées (Pleuville-Moliens)

En 2024, le nombre de colonnes composant le réseau des points d'apport volontaire de la Picardie Verte a été augmenté de 4 suite à des implantations sur les communes de Saint Thibault, Escames, Saint Omer en Chaussée et Songeon. **En tout, 421 colonnes dont 22 semi-enterrées sont disponibles sur le territoire : 223 pour les papiers-cartons et 198 les emballages en verre.**

Le nombre de remplacement de colonnes (incendie, casse) s'est élevé à 9, principalement des colonnes pour les emballages en verre dont le parc est vieillissant.

3.3 Tonnages et évolution

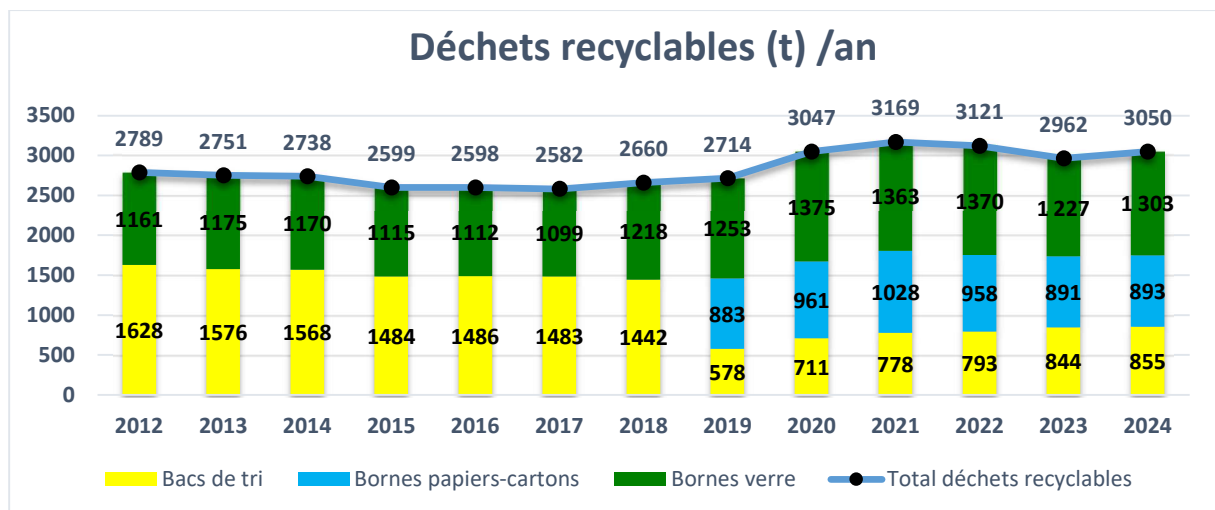


Figure 6

Les actions de sensibilisation, dont les campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte par les ambassadeurs du tri depuis 2019, continuent à avoir un impact positif sur la réalisation du geste de tri et sur sa qualité. En 2024, l'ensemble des flux de déchets recyclables sont en hausse, que cette dernière soit très faible (0,15% par rapport à 2023 pour les papiers-cartons), faible (+1,27% pour le contenu des bacs de tri), ou forte (+6,18% pour les emballages en verre).

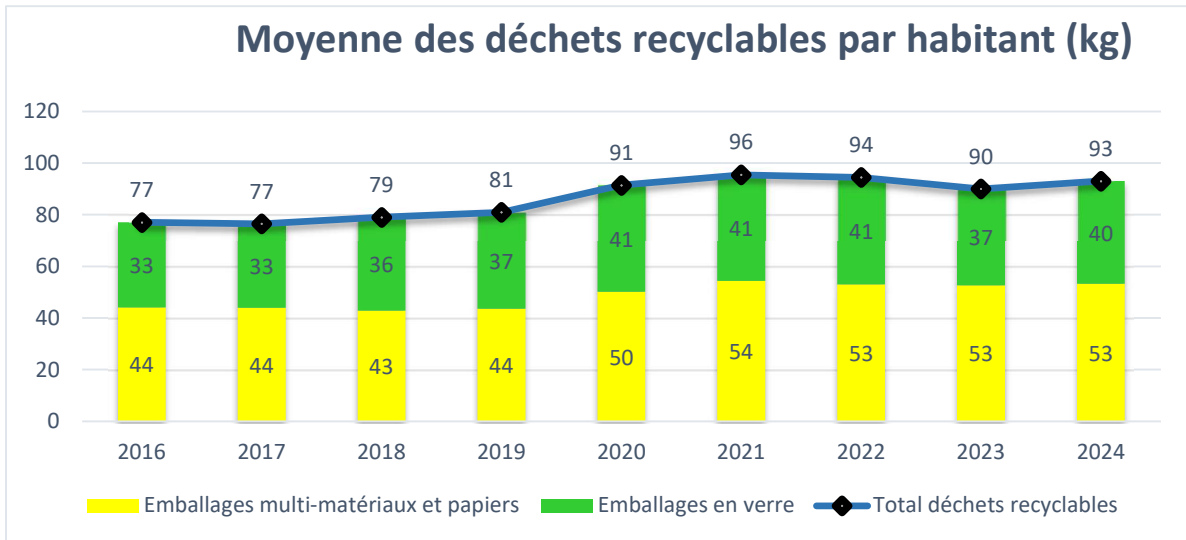


Figure 7 (emballages multi-matériaux = plastiques/métaux + fibreux)

4. Les déchets verts collectés en porte-à-porte

4.1 Généralités

En 2024, la collecte des déchets verts en porte-à-porte concerne trois communes : Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée. Elle est assurée par la société SEPUR et s'organise tous les 15 jours, du mois d'avril au mois d'octobre, selon un calendrier prédéfini. Les déchets verts collectés en porte-à-porte sont acheminés vers la plateforme de la déchetterie de Feuquières où ils sont mélangés et broyés avec les déchets verts collectés sur le site.

4.2 Tonnages et évolution

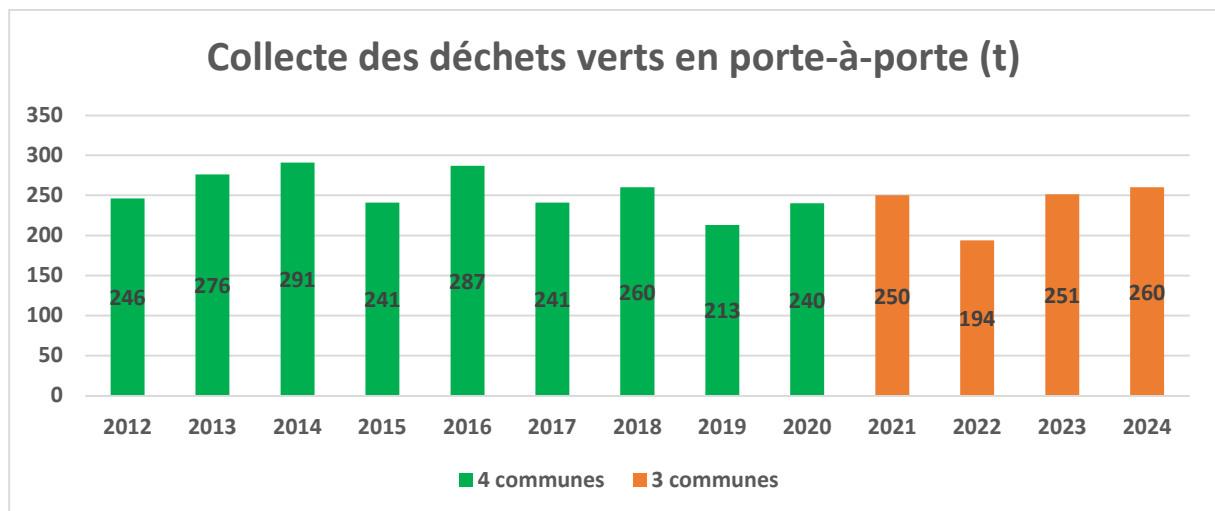


Figure 8

En 2024, 260 tonnes de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte. Il est important de noter que le bilan de cette collecte est étroitement lié aux conditions météorologiques. 2022, année particulièrement sèche, montre le tonnage de déchets verts collectés le plus faible.

5. Les déchetteries communautaires

5.1 Généralités

Les usagers de la Picardie Verte disposent de deux déchetteries communautaires situées sur les communes de **Feuquières** et de **Grémévillers**. Une convention, établie avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, permet aux habitants de 16 communes limitrophes d'accéder à la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand : Beaudéduit, Blicourt, Cempuis, Gaudechart, Grez, Haute-Epine, Hétomesnil, Lavacquerie, La Neuville-sur-Oudeuil, Le Mesnil-Conteville, Lihus, Hétomesnil, Pisseleu-aux-Bois, Prévillers, Oudeuil et Rothois.

Les déchetteries communautaires sont ouvertes, depuis 2023, du mardi au samedi et fonctionnement selon des horaires d'été et d'hiver.

Les déchetteries communautaires permettent aux particuliers, aux professionnels et aux établissements publics de déposer les déchets encombrants ou spécifiques (gravats, déchets verts, tout-venant, mobilier, déchets chimiques...).

La liste complète des déchets acceptés est consultable sur le site picardieverte.com rubrique Vivre/Gestion des déchets/Les déchetteries, ainsi que les modalités d'accès aux sites.

5.2 Fréquentation

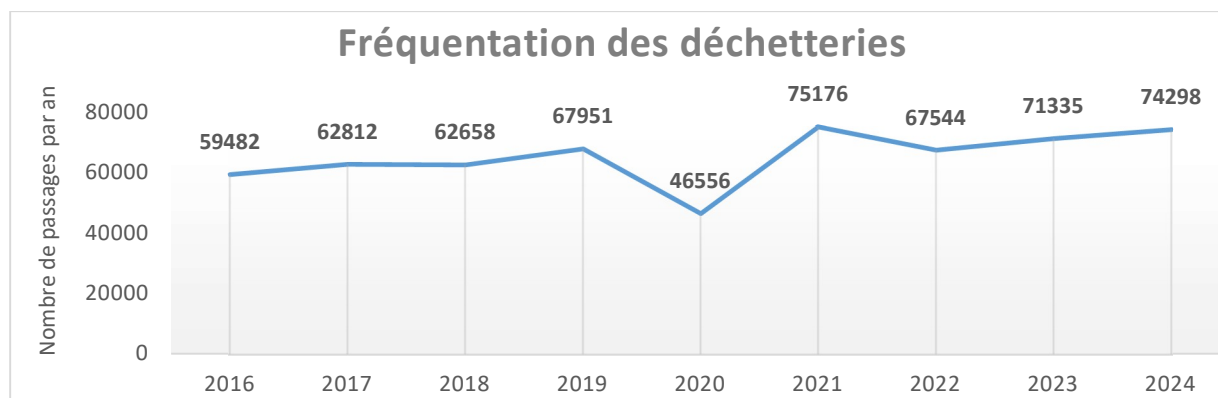


Figure 9

La fréquentation des déchetteries communautaires est en augmentation depuis 2022, avec une hausse de 4,15% par rapport à 2023. Elle atteint un niveau proche de celui de 2021, année « rebond » après la crise COVID qui a fortement restreint l'accès aux sites. Ce chiffre tend à démontrer que le geste de tri, y compris des déchets encombrants ou spécifiques, continue sa progression.

La déchetterie de Grémévillers concentre 42% des visites et connaît une plus forte hausse de sa fréquentation (2 062 visites de plus qu'en 2023, soit + 7%) que la déchetterie de Feuquières, cette dernière ayant reçu 926 visites supplémentaires par rapport à 2023 (soit 2%).

5.3 Tonnages connus et évolution

Ce graphique ne prend en compte que les flux de déchets pour lesquels les tonnages sont connus annuellement, à savoir : les gravats (estimé en fonction du nombre de bennes transportées dans

l'année), le tout-venant, le bois traité, les déchets de mobilier, la ferraille et les batteries, les déchets électriques et électroniques, les cartons et les produits chimiques.

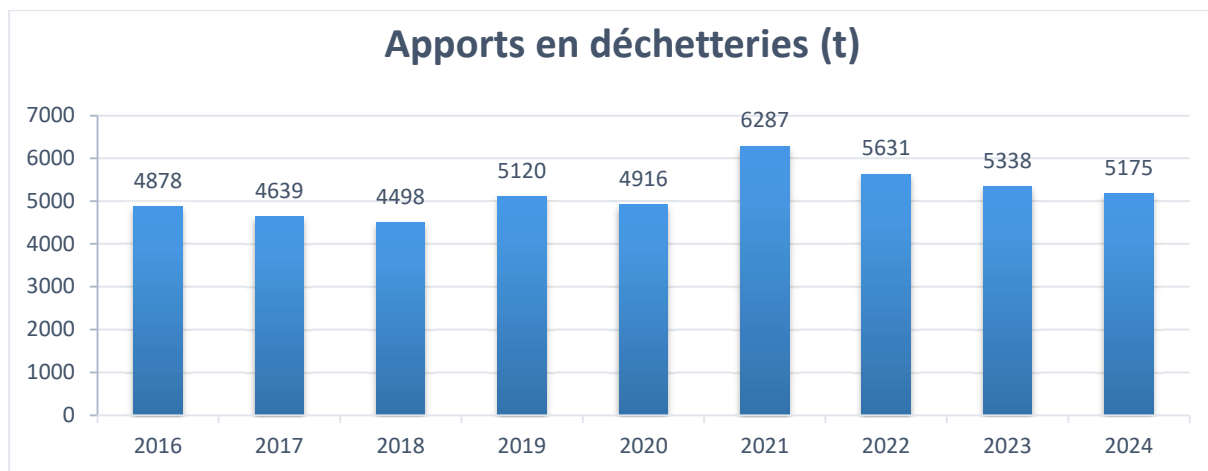


Figure 10

En 2024, **5 175 tonnes de déchets** ont été réceptionnées sur l'ensemble des flux considérés, soit une **baisse de 3,05 % par rapport à 2023**. Cette baisse correspond essentiellement à une diminution significative du tonnage des gravats collectés (280 t en moins, soit 16,4%, par rapport à 2023). Dans une moindre mesure, le tonnage de ferraille est également en baisse (- 9,52% par rapport à 2023). Les flux en augmentation sont le Tout-Venant non valorisé (+ 5,66%), les déchets d'ameublement (+6,46%) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (+ 7,40%). Les autres flux sont relativement stables.

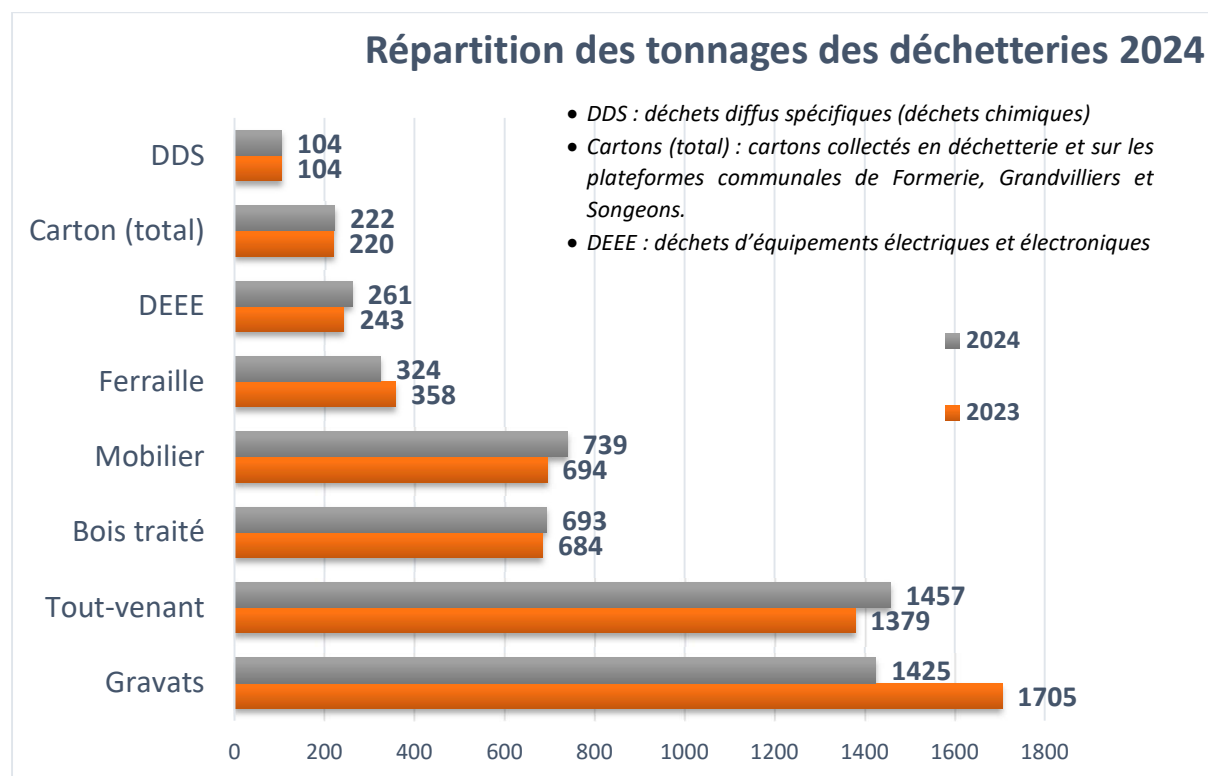


Figure 11

A ces flux de déchets s'ajoutent les apports de déchets verts. Ils sont broyés sur place, en déchetterie, par la société Agri-Environnement. Leur tonnage est estimé en fonction du nombre d'heures de

broyage réalisé sur l'année et du débit de la machine. Ainsi, pour l'année 2024, la quantité de déchets verts collectés dans les déchetteries communautaires est estimée à 4 845 tonnes (incluant les déchets verts collectés en porte-à-porte).

En 2024, 232 tonnes de bois de classe A (bois non traité) ont été également broyées en déchetteries de Feuquières en vue d'une valorisation énergétique.



Opération de broyage à Feuquières

D'autres flux de déchets sont acceptés en déchetterie. Ils sont collectés et traités gratuitement par différents prestataires :

<i>Désignation</i>	Quantités 2024
<i>Pneus VL non souillés</i>	34,04 tonnes
<i>Ampoules et néons</i>	Non disponible
<i>430</i>	655 kg
<i>Bouteilles de gaz</i>	395 bouteilles
<i>Piles usagées</i>	1,44 tonnes
<i>Huiles végétales usées</i>	2 190 litres
<i>Radiographies</i>	190 kg

6. Les plateformes communales

Trois plateformes de stockage, situées sur les communes de **Grandvilliers**, **Formerie** et **Songeon**, proposent un service de proximité complémentaire aux déchetteries. Depuis 2019, les trois plateformes accueillent des bennes fermées destinées à collecter les cartons bruns issus des activités professionnelles.

	Cartons apportés en déchetteries	Cartons apportés sur les plateformes communales	Total
2019	159 t	23 t	182 t
2020	144 t	40 t	184 t
2021	176 t	44 t	220 t
2022	172 t	49 t	221 t
2023	171 t	49 t	220 t

Figure 12

Le tonnage total de carton collecté en 2024 est similaire au tonnage collecté les trois années précédentes, avec une répartition équivalente. Les plateformes de Formerie et de Songeon sont également ouvertes aux particuliers pour les dépôts de déchets verts, sur présentation de la carte d'accès en déchetterie.

Ces plateformes accueillent aussi des déchets verts qui sont broyés sur place par la société Agri Environnement. En 2024, la quantité de déchets verts broyés à Songeon, Formerie et Grandvilliers, est estimée à 850 tonnes.

7. La collecte du textile

La collecte du textile sur le territoire de la Picardie Verte est désormais assurée par « LE RELAIS » qui prend également en charge l'installation et l'entretien du parc de bornes.

Une seule convention est désormais établie entre avec la CCPV et LE RELAIS pour l'ensemble des communes membres ; ce qui facilite la mise en place d'un maillage de bornes disponibles sur le territoire performant. En 2024, la CCPV compte **65 bornes textile**, réparties sur 36 communes.

Le tonnage de textile collecté par LE RELAIS est augmentation par rapport à 2023 (+ 6,40%).

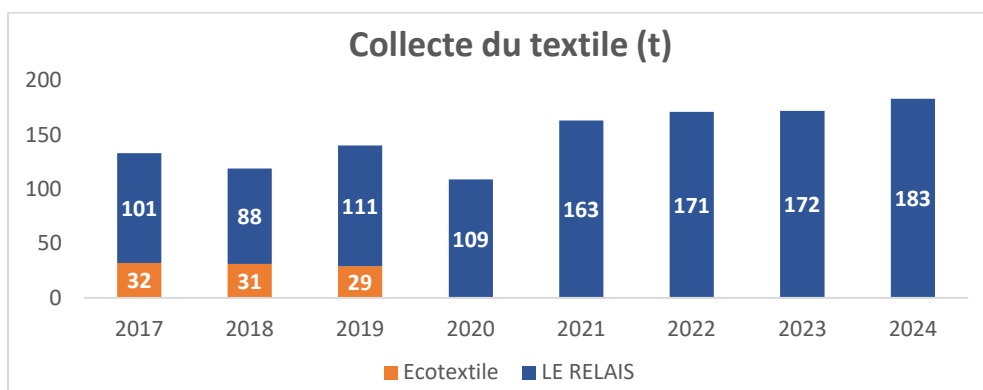


Figure 13

CHAPITRE II : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

8. Campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte

8.1 Présentation de la mission

Les ambassadeurs du tri de la CCPV effectuent tout au long de l'année des tournées de vérification de la conformité des bacs présentés à la collecte, avant le passage du camion. Leurs contrôles concernent l'ensemble des usagers du service ; c'est-à-dire les ménages, mais aussi les professionnels, les administrations ou associations.

A chaque contrôle, pour indiquer à l'utilisateur que le contenu de son bac a été vu par un ambassadeur du tri, une « cravate » est apposée sur le bac ou le sac poubelle. Elle renseigne sur la qualité du tri et propose des pistes d'amélioration. En cas d'erreurs ou de refus de collecte, un mémo-tri rappelant les consignes est systématiquement déposé dans la boîte aux lettres.

Avec l'entrée en vigueur du tri à la source des biodéchets, en 2024, une nouvelle version de la cravate a été créée, permettant d'indiquer la présence en quantité non négligeable de biodéchets dans la poubelle ménagère (déchets alimentaires ou déchets verts).

En 2024, 8 238 bacs ont fait l'objet d'une vérification, représentant 47% des foyers de la Picardie Verte (69 communes visitées).

8.2 Bilan de campagne de vérification des bacs

En 2024, **91 % des bacs vérifiés présentent un tri satisfaisant** (contre 87% en 2023) ; ce qui marque une amélioration par rapport aux années précédentes.

- 54 % des bacs sont parfaitement conformes (application de l'extension des consignes de tri), soit 8% de plus qu'en 2023 ;
- 37 % des bacs présentent un tri partiel ou avec quelques erreurs.

9 % ont été refusés car présentant un tri absent ou insuffisant (soit 4 % de moins qu'en 2023).

Comme l'année précédente, pour cette campagne de vérification, les modalités de refus de collecte ont été élargies aux bacs d'ordures ménagères contenant une proportion trop importante de déchets recyclables. Ainsi sur 1 857 bacs d'ordures ménagères contrôlés, 135 ont été refusés (25%).

Dans tous les cas, cette action menée par les ambassadeurs du tri permet d'apporter une information de proximité, personnalisée, corrective et immédiate.

9. La sensibilisation du jeune public

9.1 Les animations scolaires

La sensibilisation des enfants et adolescent se fait essentiellement via des animations scolaires réalisées dans les classes. D'une demi-journée environ, généralement animées par les ambassadeurs du tri, elles traitent du tri et du recyclage, thématiques développées depuis plusieurs années. Elles se déclinent sous 3 formes : « Le Juste Tri » (du CE1 au CM2), « Le Petit Tri » (de la maternelle au CP), et « La Déchet'Tri » (du CE2 au CM2).



Animation scolaire Le Petit Tri à l'école de Villers-Vermont

Avec l'entrée en vigueur du tri à la source des biodéchets, deux autres thématiques sont aussi proposées : la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage domestique. Ces thématiques, nouvelles, sont encore peu sollicitées par les classes. Seules trois animations sur ces thèmes ont été réalisées en 2024.

En tout, 1 026 élèves ont été sensibilisés (soit 58 classes), au cours de 62 animations, en 2024.

9.2 Les ambassadeurs du tri juniors

Initiée en 2023 à Grandvilliers, la formation de collégiens à la question des déchets et aux bons gestes de tri permet aux ambassadeurs du tri de la Picardie Verte de disposer de relais d'action dynamiques.

En effet, les collégiens formés par les agents de la CCPV sont ensuite aptes à sensibiliser eux-mêmes leurs homologues et à mener des actions concrètes telles que l'organisation de journées de ramassage des déchets dans la nature.



Cérémonie de remise des diplômes des ambassadeurs du tri juniors de Formerie

En 2024, **16 élèves de 6^{ème} du collège de Formerie** se sont engagés en ramassant les déchets jetés dans les rues et aux abords de leur commune. Ils ont reçu leur diplôme d'ambassadeurs du tri juniors lors d'une cérémonie le 16 juin 2024.

10. Actions de gestion de proximité des biodéchets

10.1 Vente de composteurs individuels

La CCPV propose aux particuliers des composteurs à tarif réduit, dans la limite de deux composteurs par foyer, accompagné(s) d'un bioseau et du livret informatif « Composter c'est facile » de la CCPV. En 2024, un même modèle de composteur, en plastique, a été proposé à la vente en deux volumes différents : 1 000l et 400l.

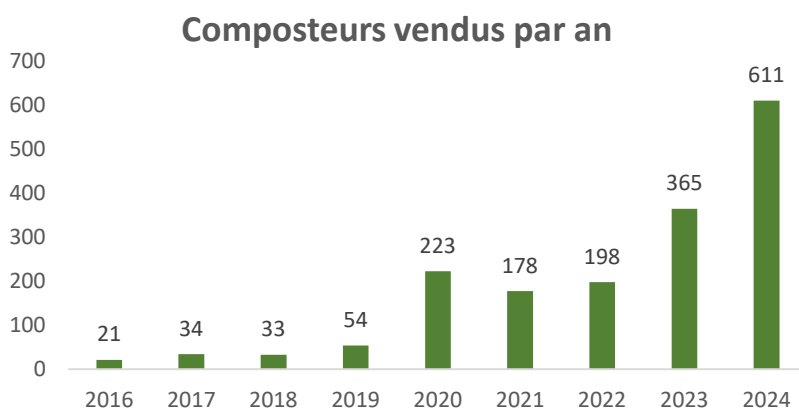


Figure 14



Au terme de l'année, **611 composteurs** ont été vendus à 378 foyers selon la répartition suivante : 67% de composteurs 400l et 33% de composteurs 1000 l. Ce chiffre, le plus important depuis le début de l'action en 2016, résulte de l'entrée de vigueur du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 et de la communication massive déployée à cette occasion, tant au niveau local que national.

En hausse de 67% par rapport à 2023, la remise des composteurs a fortement impacté l'organisation du service. Elle a donné lieu à une journée spécifique, durant laquelle les agents de la CCPV, épaulés des guides composteurs de la Picardie Verte, ont animé de petites sessions d'information destinées

aux usagers venant chercher leur composteur. Ainsi 52 personnes ont reçu les règles de base du compostage et des conseils avisés pour perfectionner leur pratique.



12 octobre 2024 : sensibilisation des acheteurs de composteurs

10.2 Déploiement des sites de compostage partagé

Pour répondre à l'obligation de généraliser le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), les élus de la CCPV ont fait le choix de la gestion de proximité des biodéchets, via le développement du compostage individuel et collectif.

Ce dernier a été initié en 2022 par l'ouverture d'un premier site en pied d'immeubles à Grandvilliers. L'action s'est poursuivie en 2023 par l'ouverture de cinq nouveaux sites : quatre en pied d'immeubles à Grandvilliers et Songeons, et un dit « de quartier » au centre d'un ensemble de petites habitations individuelles à Formerie.

Forte de son expérience, en partenariat avec l'OPAC de l'Oise, la SA HLM et les communes concernées, la CCPV déploie progressivement cette forme de compostage sur son territoire. Ainsi, en 2024 trois nouveaux sites ont été mis en fonctionnement : l'un à Formerie (rue Micheneau) et deux à Saint-Omer-en-Chaussée (rues de la gare et d'Oudeuil), portant à **dix le nombre total de sites en fonctionnement et à 148 le nombre de personnes** inscrites auprès du service déchets pour en bénéficier (ce qui représenterait un évitement de près de 3 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an).



Saint-Omer-en-Chaussée, site de compostage partagé de la rue de la gare

10.3 Expérimentation du compostage autonome en établissement

En collaboration avec le service Développement Durable de la Picardie Verte, une expérimentation visant à réduire le gaspillage alimentaire (**opération « Stop au Gaspi »**) et à gérer sur place les déchets issus de la restauration scolaire a été menée à **l'école de Grémévillers**.

A l'issue d'une période d'observation des pratiques d'achat, de préparation des repas et des déchets jetés (quantités et nature), des propositions ont été faites par les agents de la CCPV pour améliorer les pratiques. Dans ce cadre, le personnel communal a été formé au geste du compostage, les enfants ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire, et des composteurs ont été installés à l'arrière du restaurant

scolaires pour traiter « in situ » les biodéchets issus de la préparation des repas (épluchures) et les restes alimentaires. En première estimation, **215 kg/an de biodéchets** seront transformés en compost au lieu d'être jetés avec les ordures ménagères de l'école.



Inauguration, le 1^{er} octobre 2024, du compostage autonome en établissement de Grémévillers (école)

10.4 Aide à l'achat de poulaillers écologiques

Depuis 2023, la CCPV propose une aide financière de 50 € par foyer pour l'achat d'un poulailler conçu par l'association Chantier en Picardie Verte. Ce poulailler, conçu à partir de bois de palettes récupéré en déchetterie de Feuquières et peint avec une peinture à base de farine, soutient également l'emploi local. Il est en effet fabriqué à Grandvilliers, via un chantier d'insertion.



En 2024, **70 poulaillers ont été réservés auprès de Chantier en Picardie Verte et 49 ont été fournis**, soit une augmentation de 63% par rapport à 2023.

10.5 Formation au compostage et sensibilisation

Comme l'année précédente, **deux « Café compost »** ont été proposés le 1er juin (Cempuis), et le 28 septembre (Campeaux), aux habitants souhaitant se renseigner sur le compostage ou perfectionner leur pratique. Animées par l'association CORRELATION, ces deux matinées, mêlant apports théoriques et visite dans un jardin, ont rassemblé **23 personnes**.

Une **Recyc'Lettre spéciale** a été proposée en avril 2024, en supplément des deux Recyc'Lettres annuelles. Diffusée selon les mêmes modalités, elle expliquait les solutions mises à la disposition des habitants par la Picardie Verte pour séparer les biodéchets du reste de leur poubelle ménagère, conformément à l'entrée en vigueur du tri à la source de ces derniers en début d'année 2024.



Enfin, dans le cadre du déploiement du compostage partagé, une **nouvelle formation « Référents de site »** a été organisée le 13 novembre 2024, à Grandvilliers. Elle est reconnue par l'ADEME et est

destinée aux personnes qui souhaitent mettre en place, de manière autonome, un compostage collectif, ou tout simplement s’impliquer dans le suivi quotidien d’un site. Animée par l’association CORRELATION, elle a rassemblé **13 personnes**, habitants, agents communaux, et élus.

10.6 Le réseau des « Guides Composteurs »

Depuis 2018, la CCPV a proposé 5 sessions de formation « guides composteurs ». Animée par l’association CORRELATION, elle était proposée gratuitement aux habitants de la Picardie Verte. Reconnue par l’ADEME, son objectif est de former des bénévoles aux pratiques et à l’accompagnement de tiers vers le compostage. Ils peuvent ensuite favoriser la progression de la prévention et de la gestion des biodéchets sur le territoire, en transmettant leurs connaissances à leur entourage. En tout **58 guides composteurs** sont présents sur le territoire de la Picardie Verte.

Répartition des guides composteurs sur le territoire de la CCPV

Achy	3	Lihus	1
Campeaux	3	Marseille-en-Bauvaisis	2
Cempuis	5	Moliens	1
Crillon	2	Préwillers	1
Feuquières	4	Quincampoix-Fleuzy	1
Fontaine-Lavaganne	3	Romescamps	1
Formerie	3	Rothois	1
Gaudechart	1	Roy-Boissy	1
Grandvilliers	6	Saint-Omer-en-Chaussée	2
Hanvoile	4	Saint-Samson-la-Poterie	1
Hécourt	1	Sarcus	2
Héricourt-sur-Thérain	1	Sommereux	1
Hétomesnil	2	Songeons	1
La Chapelle-sous-Gerberoy	2	Thieuloy-Saint-Antoine	1
Lavacquerie	1		

Figure 15

En 2024, répondant à l’envie de certains de se rassembler pour mener des actions communes, et en vue d’activer des relais d’action et de sensibilisation sur le territoire, la CCPV leur a proposé de constituer un réseau dont elle assume l’animation.

3 rencontres ont été organisées (février, juin et novembre) pour définir les actions pouvant être portées par les guides composteurs, avec l’appui de la CCPV (prêt et création de supports de communication). Grâce à l’implication de **15 guides**, **4 actions ont été menées** : organisation d’une journée de sensibilisation lors de la remise de composteurs (siège de la CCPV à Formerie), animation de stands sur le compostage aux Esserts, sensibilisation lors d’un ramassage des déchets dans la nature (Lihus), et témoignage dans la presse locale.



Le Bonhomme Picard, 27/09/2024

11. Autres actions de sensibilisation

11.1 L’animation de stands grand public

En 2024, **trois événements locaux** ont été l'occasion d'animer un stand d'information consacré au tri des déchets et au compostage domestique : une fête des voisins organisée par l'OPAC de l'Oise (Grandvilliers), le festival de l'alimentation durable (Formerie), l'événement « Mangez équilibré » proposé par le service Développement Durable (Songeons).

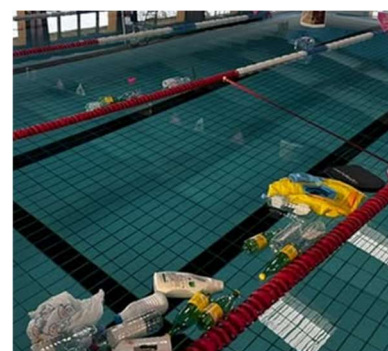
Ces différentes rencontres avec le grand public ont permis de toucher environ **200 personnes** et de rappeler les outils proposés par la CCPV pour mieux trier et composter : composteurs à prix réduits, mémos tri, ...

11.2 Une sensibilisation atypique à la piscine

Une initiative originale de la Piscine Océane (Formerie) a conduit les ambassadeurs du tri à imaginer une sensibilisation des jeunes apprentis-nageurs à la pollution des océans. Les classes de Gaudechart, Sarcus, Cempuis et Daméraucourt ont plongé dans une aventure aussi enrichissante que ludique où les élèves se sont exercés à jeter dans la bonne poubelle les déchets repêchés dans l'eau des bassins.



Jeu du tri, événement « Mangez équilibré » (Songeons)



Jeu du tri mis en scène, piscine Océane

11.3 Les spectacles du Chapiteau Vert



« Oh les poubelles » (Formerie)

À la suite du succès rencontré par les spectacles proposés par l'association **LE CHAPITEAU VERT** en 2020, la CCPV a depuis souhaité poursuivre cette collaboration.

En lien avec le service Développement Durable, 4 représentations, sur 2 journées, ont été proposées aux classes de primaires des communes de Formerie et de Grandvilliers. Les spectacles ont porté sur le thème du tri des déchets (« Eh Oh les Poubelles »), et sur le thème du réchauffement climatique (« Attention ça chauffe »).

Programmation 2024

Date et spectacle	Etablissement(s) scolaire(s)	Nombre d'élèves sensibilisés
12 novembre « Eh, Oh Les Poubelles ! »	Formerie	186
	Grandvilliers	165
26 novembre « Attention ça chauffe ! »	Formerie	186
	Grandvilliers	191

Figure 17

12. Les documents de communication réalisés en 2024

En 2024, deux « Recyc'lettre », la lettre d'information du service déchets de la CCPV, ont été éditées et distribuées aux communes adhérentes de la Picardie Verte afin qu'elles en assurent la distribution aux foyers.



Recyc'lettre n°12
Juin 2024

Thème : « Déchetterie Mode d'emploi » (bien préparer sa venue en déchetterie)



Recyc'lettre n°13
Décembre 2024

Thème : « Des poubelles pleines de ressources » (composition de la poubelle ménagère)

CHAPITRE III : LES INDICATEURS FINANCIERS

13. Evolution des besoins en financement

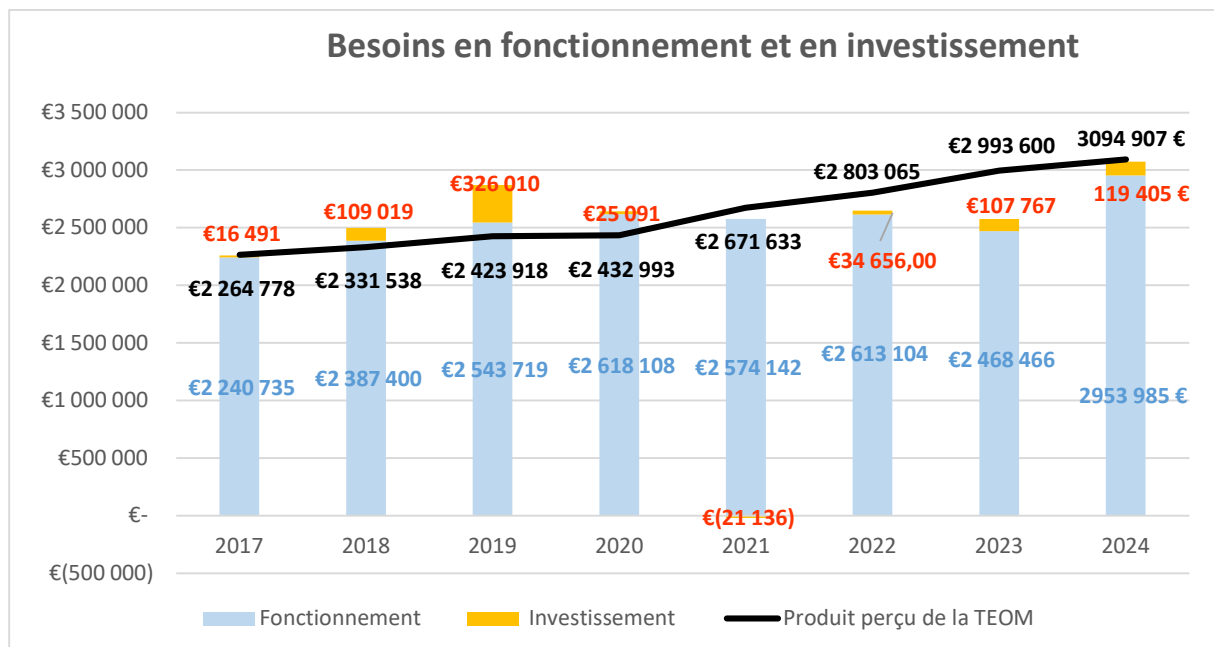


Figure 18

Le financement du service public de gestion des déchets est assuré par la perception des recettes liées au fonctionnement du service (redevance spéciale, soutiens des éco-organismes, revente de matériaux...) et par la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En 2024,

la **TEOM couvre 101 % du besoin net total**. Cet excédent n'est pas reversé au budget général mais préservé pour le financement du projet d'agrandissement de la déchetterie de Grémévillers.

14. Répartition des dépenses et des recettes 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	BESOIN TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses		
Service déchets	2 302 291 €	132 470 €	96 207 €	2 266 028 €	73,73 %
Déchetterie Feuquières	476 859 €	55 975 €	279 €	421 163 €	13,70 %
Déchetterie Grémévillers	312 677 €	34 655 €	22 919 €	300 941 €	9,79 %
Plateformes communales	46 720 €	0 €	0 €	46 720 €	1,52 %
Recyclerie	59 643 €	21 105 €	0 €	38 538 €	1,25 %
TOTAL	3 198 190 €	244 205 €	119 405 €		
	BESOIN EN FONCTIONNEMENT		BESOIN EN INVESTISSEMENT		
	2 953 985 €		109 405 €	3 073 390 €	
Produit perçu de la TEOM en 2024				3 094 907 €	

Figure 19

Le « service déchets » comprend les dépenses et les recettes liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables ainsi que toutes les dépenses liées aux actions de prévention et de sensibilisation. Le reste des dépenses est dévolu au fonctionnement des deux déchetteries communautaires, des plateformes communales et à la recyclerie.

15. Le service déchets

15.1 Section fonctionnement

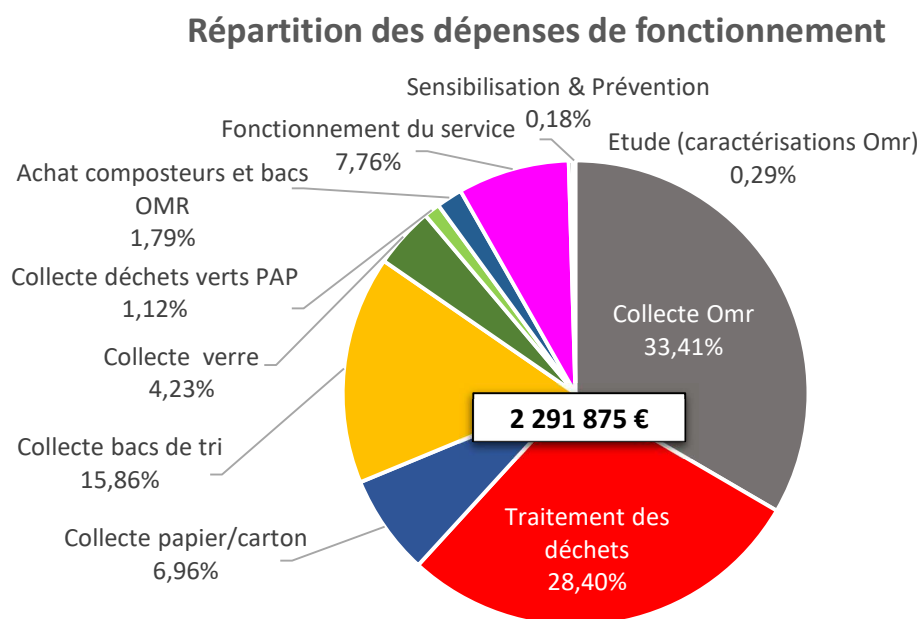


Figure 20

Les dépenses de fonctionnement du service ont connu une forte hausse en 2024, de près de 240 000 euros, notamment du fait d'une contribution versée à TRINOVAL pour le traitement des déchets beaucoup plus élevée qu'en 2023 (129 900 €). Cette différence entre les deux années s'explique par l'augmentation du coût de la TGAP, ainsi que par un excédent de TVA versé à TRINOVAL dont le rattrapage s'est terminé en 2023. Par ailleurs, l'ensemble des coûts de collecte (bacs de tri, PAV, OMR et déchets verts) connaît une augmentation représentant un surcoût de 60 127 € par rapport à 2023.

Les collectes des déchets verts et l'achat de composteurs (tonnages collectés et besoins en composteurs à fournir aux usagers plus importants qu'en 2023) ont généré des dépenses supplémentaires, de l'ordre de 24 500 €.

Répartition des recettes de fonctionnement

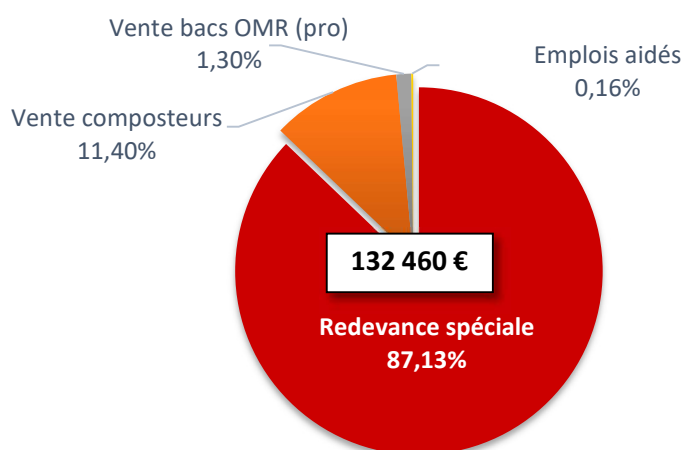


Figure 21

En plus des ménages, la CCPV assure la collecte des déchets issus de l'activité des professionnels, artisans, administrations et établissements publics, selon les modalités définies dans le règlement de collecte. En fonction du volume d'ordures ménagères, la Redevance Spéciale peut s'appliquer afin de répercuter le coût de gestion sur le producteur et non sur les ménages.

En 2024, **les recettes de la Redevance Spéciale s'élèvent à 115 418 €**. Elles sont de loin les plus importantes du service.

15.2 Section investissement

En 2024, les investissements réalisés pour le service ordures ménagères consistent en l'achat de contenants de collecte ou de compostage partagé pour l'essentiel.



Figure 22

Le besoin de remplacer de nombreux contenants de collecte cassés ou très fortement dégradés avec le temps, a fortement impacté le besoin en investissement du service. Les achats de bacs et colonnes de tri s'élevèrent à 94 644 € contre 15 528 € en 2023.

16. Les déchetteries communautaires

16.1 Section fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement

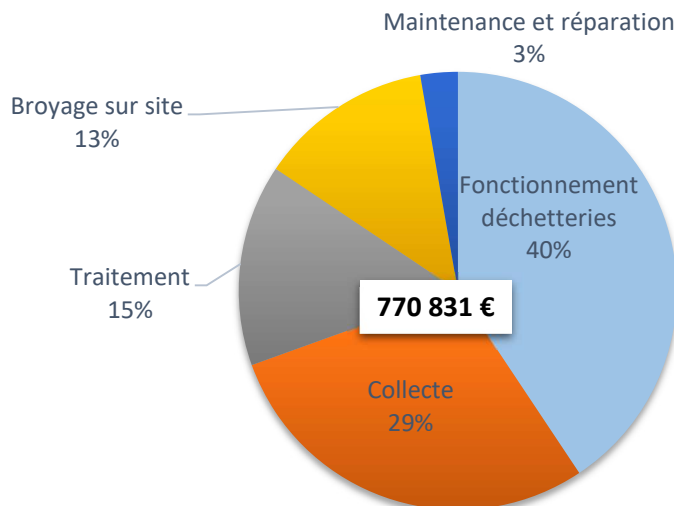


Figure 23

La dépense « fonctionnement des déchetteries » inclus le personnel et les frais d'environnement de poste, l'entretien de l'engin télescopique de la déchetterie de Feuquières et les interventions extérieures pour le tassement des bennes de la déchetterie de Grémévillers.

Les dépenses liées aux déchetteries sont en hausse de 12% par rapport à l'an passé (soit d'environ 83 250 €), hausse qui se retrouve sur l'ensemble des postes de dépenses (cf figure ci-dessous).

Répartition des dépenses de fonctionnement des déchetteries

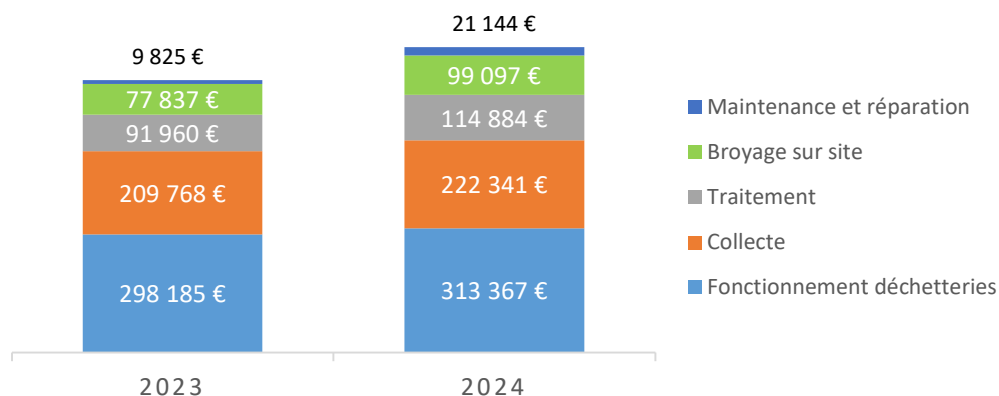


Figure 23 bis

Répartition des recettes de fonctionnement

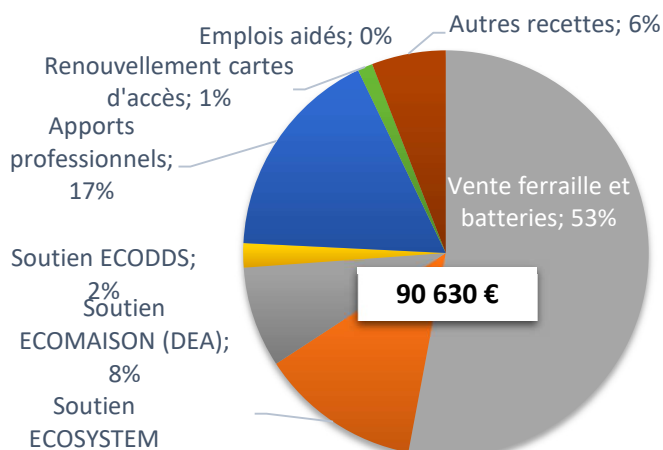


Figure 24

La principale recette de fonctionnement provient de la vente de la ferraille et des batteries, une recette qui peut fluctuer selon les années en fonction du cours de revente de la ferraille. Les autres recettes importantes correspondent aux soutiens des éco-organismes (ECOSYTEM, ECOMAISON et ECODDS) et aux paiements des apports professionnels en déchetterie. La dénomination « Autres recettes » correspond au versement de la prime inflation, au remboursement des arrêts maladie, etc. Pour l'année 2024, les recettes de fonctionnement des déchetteries sont en baisse de 26 883€ par rapport à 2023.

16.2 Section investissement

Le montant total des dépenses d'investissement, réalisées dans les déchetteries communautaires en 2024, s'élève à **26 927 €** ; ce qui représente une baisse de 13 750 € par rapport à 2023. Elles sont liées, pour l'essentiel, au projet de modernisation de la déchetterie de Grémévillers (acquisition de foncier et étude d'aménagement pour 22 320€). Le reste consiste à l'achat de matériel divers pour les déchetteries (souffleurs, etc.)

17. Les plateformes communales

Répartition des dépenses de fonctionnement

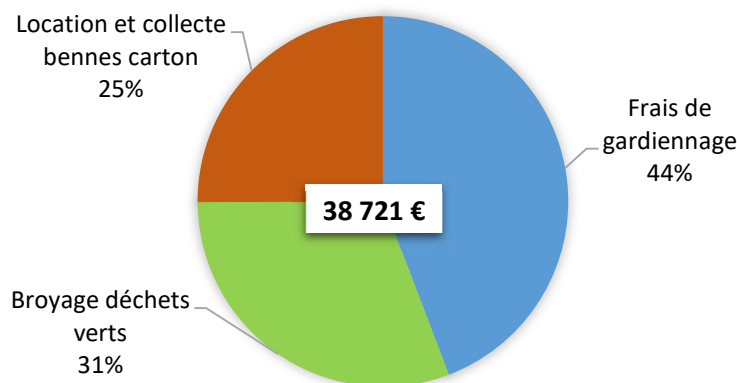
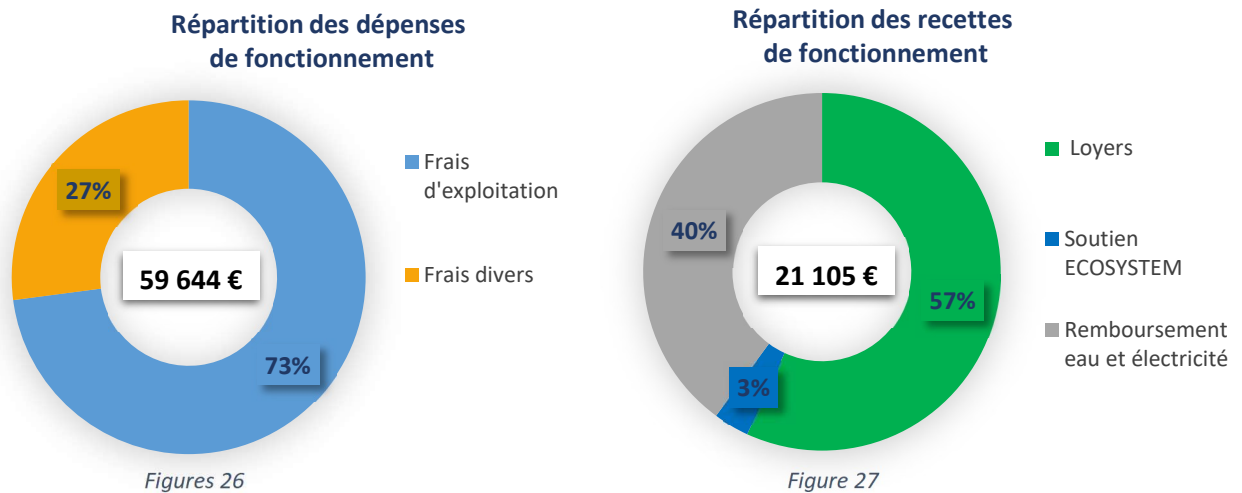


Figure 25

Les dépenses liées au fonctionnement des plateformes communales comprennent le remboursement des frais de gardiennage aux communes, les interventions de broyage des déchets verts et la location et le transport des bennes cartons.

18. La recyclerie de la Picardie Verte

La Recyclerie de la Picardie Verte, située à Thieuloy-Saint-Antoine, est actuellement gérée par l'association Le Grenier Vert. C'est un lieu de collecte, de réemploi et de revente d'objets usagers ou d'occasion, qui s'inscrit dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire.



Les frais d'exploitation correspondent à la participation financière de la CCPV pour l'ensemble des tonnages de déchets détournés des circuits de collecte et de traitement classiques par la recyclerie dans le but d'être valorisés ou réemployés. Les frais divers correspondent aux dépenses liées au bâtiment : eau, électricité, assurance, taxe foncière et taxe d'habitation.

Les recettes correspondent à la perception des loyers, au remboursement des factures d'eau et d'électricité par LE GRENIER VERT et au soutien d'ECOSYSTEM pour les déchets électriques et électroniques non valorisés qui repartent dans le circuit d'élimination. Depuis l'été 2024, cependant la Recyclerie, ayant contractualisé directement avec ECOSYSTEM, ne fait plus partie des points de collecte de la CCPV.

19. Répartition et évolution du coût par habitant

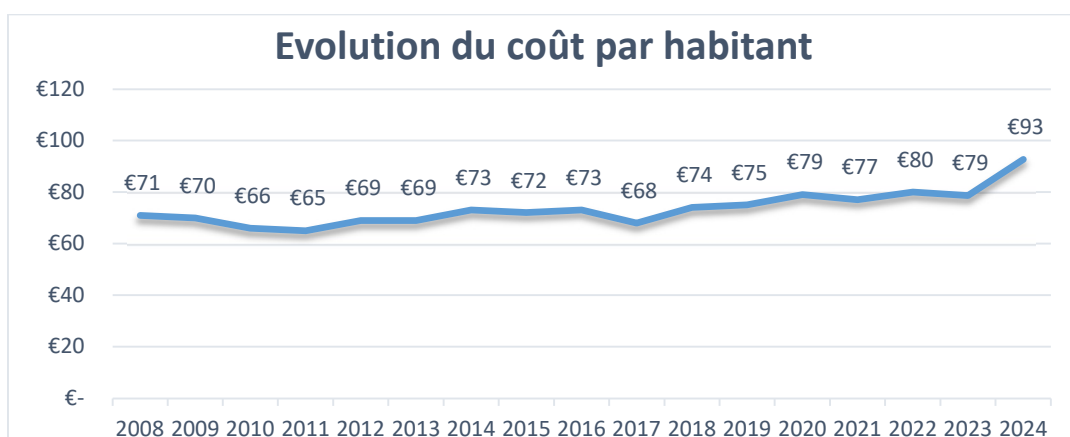


Figure 28

En 2024, le coût moyen de la gestion des déchets ménagers et assimilés par habitant s'élève à **93,13 € TTC** (population CCPV 2024 estimée à 32 777 habitants) ; ce qui est supérieur de 14,52 € par habitant par rapport à l'année précédente. Il s'explique par une augmentation conséquente des dépenses couplé à une diminution des recettes de fonctionnement, et à un besoin d'investissements plus grand.

	<i>Ecart 2023-2024 rapporté au coût à l'habitant</i>	
<i>Fonctionnement</i>	0,93 €	14,52 €
<i>Traitement</i>	4,03 €	
<i>Collecte des Omr</i>	2,88 €	
<i>Collecte des bacs de tri</i>	1,03 €	
<i>Collecte des papiers-cartons</i>	1,45 €	
<i>Collecte du verre</i>	1,12 €	
<i>Déchetteries (dont plateformes et recyclerie)</i>	3,07 €	